



« Deux salles, deux ambiances au CNE d'Aix-en-Provence ! »

Alors que l'équipe de Direction du CNE fait la cour aux autorités, vante la spécificité de la structure et le travail de qualité qui y est fait, une gestion des ressources humaines autoritaire est pratiquée avec son équipe ! L'équipe de direction a en effet de très grandes ambitions pour le CNE d'Aix-Luynes !

MAIS SAVEZ-VOUS LESQUELLES ?

- Créer les conditions d'un travail pluridisciplinaire efficace ?
- Améliorer la cohésion de l'équipe ?
- Aider les agents dans leurs démarches de rédaction des synthèses et d'utilisation des outils ?
- Valoriser le travail de leurs agents ?
- Réfléchir à un management participatif ?
- Répondre aux demandes de formations de leurs agents ?

NON, PAS DU TOUT !!

La Direction travaille au contraire d'arrache-pied pour contester notre Charte des temps. « *L'ambition enivre comme le vin* » dit un proverbe italien, et il semble bien que leurs ambitions dans cette entreprise n'aient pas de limite !

En effet, la direction goûte peu à ce que les CPIP du CNE puissent organiser leur temps de travail. Elle méprise le régime des agents dont elle a la charge fonctionnelle, méconnaît notre charte des temps pourtant actée sur nos fiches de poste lors de notre recrutement en 2019, méconnaît le régime des horaires variables, et va jusqu'à remettre en cause le système des récupérations crédit temps qu'elle souhaite nous refuser !

ET VOUS SAVEZ POUR QUELLE RAISON ??

Parce qu'elle estime, de manière unilatérale, que le nombre d'heures effectuées par les CPIP ne correspond pas à leur charge de travail, et considère qu'il s'agit d'un problème d'organisation chez ses agents !

Le raisonnement de l'équipe de Direction au regard de notre travail est méprisant. Nous l'invitons à prendre connaissance des spécificités de la Charte des temps des CPIP du 13.

Nous reproche-t-on de trop travailler ?

DE SURCROIT, L'ÉQUIPE DE DIRECTION DU CNE D'AIX-LUYNES SNOBE LES CONSIGNES DU SIÈGE DU SPIP COMME CELLES DE LA DISP !!

En effet, lors de la crise sanitaire, le télétravail a été appliqué à reculons dans l'enceinte du CNE et on nous impose un mi effectif présentiel.

-Pourquoi ?

De même, lors du plan vigilance rouge risques d'intempéries du 4 octobre dernier, les services de Préfecture, la DISP, comme l'intégralité des SPIP du 13, ont fermé les services. Les CPIP du CNE, eux, ont dû rester présents pour « assurer la continuité du service public ». Ceux qui ont dû aller garder leur enfant ou n'ayant pas pu rejoindre leur lieu de travail du fait des intempéries ont été soumis à la rédaction d'un CRP avec justificatif de l'établissement scolaire soumis à validation alors que tous les autres agents ont été placés de manière automatique en télétravail de crise en raison de la météo.

-Pourquoi ?

DÈS LORS, NOUS SOLLICITONS LE SIMPLE RESPECT DE NOS DROITS, ET UNE ÉGALITE DE TRAITEMENT ENTRE CPIP DU SPIP 13

Parce que « *Diriger et apprendre ne sont pas dissociables* » - John F.KENNEDY

L'ensemble des CPIP syndiqués et non syndiqués du CNE.